
MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04.74.02.00.44

PV du conseil municipal du mercredi, 5 juillet 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD Adjoints, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Guillaume GAUTHIER, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO, Christelle VERNE.

Excusés :

Dominique MARTINS, Anaïs EISPESSE

Absent : Alexis POTHIER

A été désigné secrétaire de séance : Guillaume GAUTHIER

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h10.

1. Approbation du procès-verbal - séances du 3 mai 2023 :

Après quelques corrections orthographiques et modifications, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2. Désignation du référent déontologue de l' élu local du CDG69.

Monsieur le Maire le rappelle que, conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Il lit les sept principes déontologiques qu'un élu local doit respecter

Les règles relatives à la désignation de ce référent déontologue ont été précisées dans le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

Ainsi, à compter du 1^{er} juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal.

Le cdg69 a déjà institué la fonction de référent déontologue des agents, assurée par Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. Le cdg69 propose donc aux collectivités, groupements de collectivités et syndicats mixtes qui le souhaitent de pouvoir désigner le référent déontologue des agents du cdg69 comme référent déontologue **pour leurs élus**.

A l'instar des agents, les élus pourront le saisir via un formulaire de saisine dématérialisé ou par courrier envoyé au cdg69. Le référent déontologue pourra contacter si besoin l' élu, qui recevra ses réponses par écrit (courriel ou courrier en fonction du mode de saisine).

La rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, soit 80€ par dossier traité.

La mission sera financée par la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69.

Le référent déontologue du cdg69 est désigné comme référent déontologue des élus locaux de la commune de Saint Nizier d'Azergues à l'unanimité

3. Décision du tarif des repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023

Les Clés du soleil, association livrant les repas pour la cantine de l'école, a augmenté ses tarifs, depuis le 1^{er} mars 2023, fixant le prix du repas à 4.90€ au lieu de 4.26€.

Le conseil municipal a décidé par vote du 24 avril 2023 de fixer le prix à 4.95€ depuis le 1^{er} mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à la majorité** de fixer le prix du repas facturé aux familles à 5.00€, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1 (Grégory PEGUY)
-----------	------------	--------------------------------

4. Règlement des temps périscolaires Rentrée 2023/2024

Madame Myriam VOLAY présente au Conseil Municipal les modifications apportées au règlement des temps périscolaires 2023-2024.

❖ Informations et questions diverses :

➤ Alain DEQUEVAUVILLER présente le projet "Pistes Cyclables" de la COR.
Après avoir étudié le tracé prévu sur la commune, les membres du conseil à l'unanimité, demande à ce que celui-ci soit revu. Le tracé est prévu sur un chemin en sens unique, avec un pourcentage de pente très importante.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe les élus de la volonté des Maires des 8 communes de l'ancienne CCHVA d'organiser une rencontre élus le 8 septembre 2023.

➤ Alain DEQUEVAUVILLER informe les conseillers :

- De la date retenue pour la rencontre Intergénérationnelle : Jeudi 19 octobre 2023 à Lamure sur Azergues
- De la date de la fête de l'Agriculture : Samedi 26 Août 2023 à Chenelette
- Du report du référé au tribunal à la date du 24 Août 2023 dans le cadre du dossier "Au Cœur du village"
- Complexe scolaire : Travaux de terrassement en cours. Recyclage de l'enrobé par l'entreprise Jomard. Stockage des déblais, 150 camions soit 1500m³, proposition de stockage sur l'ancienne décharge devenue plate-forme pour déchets verts.
Réunion de chantier tous les lundis à 13h30, à laquelle les Conseillers sont conviés.
- Antenne Orange : L'affaire suit son cours. Le chemin d'accès à l'emplacement choisi par Orange ne serait pas suffisamment large pour les véhicules incendie.

➤ Chantal JOMARD informe le Conseil de sa rencontre avec l'ADHA, elle précise qu'ils sont à la recherche de bénévoles pour le portage des repas.
Elle informe le Conseil de sa présence lors de l'assemblée Générale de la Mission Locale

A 21h55, Monsieur le Maire lève la séance, après avoir fixé la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le 6 septembre 2023